ART. 42 N° II-4036

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 novembre 2024

PLF POUR 2025 - (N° 324)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N º II-4036

présenté par le Gouvernement

ARTICLE 42

ÉTAT B

Mission « Culture »

I. Modifier ainsi les autorisations d'engagement :

(en euros)

		(en euros)
Programmes	+	-
Patrimoines	214 200 000	0
Création	11 000 000	0
Transmission des savoirs et démocratisation de la culture	35 400 000	0
Soutien aux politiques du ministère de la culture	5 400 000	0
TOTAUX	266 000 000	0
SOLDE	266 000 000	

ART. 42 N° II-4036

II. Modifier ainsi les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Patrimoines	132 000 000	0
Création	5 800 000	0
Transmission des savoirs et démocratisation de la culture	25 500 000	0
Soutien aux politiques du ministère de la culture	2 700 000	0
TOTAUX	166 000 000	0
SOLDE	166 000 000	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par le présent amendement, le Gouvernement vise à augmenter les moyens dédiés à la rénovation et à la réhabilitation des monuments et bâtiments existants afin de préserver notre patrimoine, en particulier dans les territoires, en rehaussant les crédits de la mission Culture à hauteur 266 M€en autorisations d'engagement et 166 M€ en crédits de paiement.

Ainsi, sont ouverts:

- sur le programme 175 « Patrimoines », 214,2 M€ d'autorisations d'engagement et 132 M€ de crédits de paiement ;
- sur le programme 131 « Création », 11 M€d'autorisation d'engagements et 5,8 M€de crédits de paiement ;
- sur le programme 361 « Transmission des savoirs et démocratisation de la culture », 35,4 M€ d'autorisations d'engagement et 25,5 M€ de crédits de paiement ;
- sur le programme 224 « Soutien aux politiques du ministère de la culture », 5,4 M€d'autorisations d'engagement et 2,7 M€de crédits de paiement.